



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD QUE :

Une consultation publique aura lieu à la séance du conseil municipal du 11 avril 2022 à 19h, au 2^{ème} étage du bureau municipal (165 avenue Centrale Nord), sur le **PROJET DE RÈGLEMENT NO 1206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177.**

Il est également possible de transmettre vos questions et vos commentaires par écrit au bureau municipal ou à l'adresse courriel dg@stratford.quebec.

Donné à Stratford ce vingt-cinquième (25^e) jour de mars 2022.

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général/secrétaire-trésorier, demeurant à Lac-Mégantic déclare que j'ai publié l'avis en affichant aux endroits désignés par le conseil, entre 13 h 00 et 13 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-cinquième (25^e) jour de mars 2022.

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

RÈGLEMENT N° 1206

RÈGLEMENT N° 1206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1035 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire changer le zonage des lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177 en raison d'un projet de développement résidentiel;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure ces lots à la zone villégiature contiguë;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement ainsi que sa présentation ont dûment été donnés à la session du conseil du 14 mars 2022;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La carte intitulée Plan de zonage milieu rural numéro STR-ZON-4 est modifiée afin d'inclure les lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177 à la zone Vill-10.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stratford ce XX 2022

Denyse Blanchet

Mairesse

William Leclerc Bellavance

Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :

14 mars 2022

Adoption du premier projet de règlement :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du deuxième projet de règlement :

Avis public de demande d'approbation référendaire

Adoption du règlement :

Certificat de conformité :

ENTRÉE EN VIGUEUR :